

ART ET CREATION

38500 COUBLEVIE

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR : **Christine FAGOT**

le lundi de : _____ à _____

INSCRIPTION 2024-2025

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE _____

PRENOM _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____

E.MAIL : _____

TELEPHONE : _____

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI

NON

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION
ET JE L'ACCEPTE.

SIGNATURE : _____

DATE : _____

ADHESION ANNUELLE	RESIDANT A COUBLEVIE :	30 €	
A INCLURE SUR LE 1ER CHEQUE	RESIDANT EXTERIEUR :	32 €	
EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.	2ème MEMBRE COUBLEVIE	25 €	
	2ème MEMBRE EXTERIEUR	27 €	
PARTICIP. AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL			22 €
PARTICIP. AUX ACHAT DE MATERIEL COLLECTIF			5 €
COTISATION ANNUELLE POUR 54 H DE COURS/AN:			232 €
MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :			

ETABLIR 3 CHEQUES POUR **CHAQUE ADHERENT** encaissement : 1/10 - 1/01 - 1/04.
ADHESION ET PARTICIPATION AUX FRAIX INCLUSES SUR LE 1ER CHEQUE

RESERVE A L'ASSOCIATION

